



## Ecole d'Escalade

### Informations pratiques et règlement intérieur

#### Préalable :

Pour pouvoir être licencié auprès de l'UFOLEP et donc participer aux cours, le dossier d'inscription de l'élève remis par les parents au club doit être complet, fiche d'inscription signée.

#### Informations et contacts :

La section ECOLE D'ESCALADE fait partie du club AURILLAC MONTAGNE ESCALADE

L'encadrement des séances est assuré par des moniteurs diplômés qui pourront vous donner toute information sur la progression de votre enfant, en fin de séance.

Toutes les informations pratiques concernant les documents à fournir, les plannings, etc., pourront vous être communiquées par les bénévoles responsables de la section École d'Escalade (Régine et Sébastien).

- Par mail : [ecolemontagneescalade@gmail.com](mailto:ecolemontagneescalade@gmail.com)
- Par téléphone : 07 81 71 79 64

*du lundi au vendredi de 10h à 14h et le samedi de 10h à 12h*

#### Déroulement des cours :

Pour que les séances des cours soient profitables, il est indispensable de respecter les horaires.

La présence des accompagnants n'est pas souhaitable pendant les séances (hors cas particuliers → Cf. paragraphe correspondant).

L'encadrement se réserve le droit d'exclure temporairement d'un cours tout élève présentant un comportement non compatible avec la pratique de l'escalade, notamment en matière de sécurité. En cas de récidive, et après avoir organisé une réunion de concertation entre la famille, l'encadrant et le club, le club se réserve le droit d'exclure définitivement un élève dangereux pour lui-même où le groupe.

Les élèves étant sous la responsabilité de l'encadrement pendant les séances, il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant à l'intérieur des bâtiments en fin de cours. L'encadrement devra être informé au préalable dans le cas où l'enfant est autorisé à quitter seul le lieu des cours (en plus de l'autorisation parentale signée dans la fiche d'inscription).

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

Une évaluation « passage de niveau » sera organisée en fin d'année.

#### **Matériel et tenues :**

L'inscription à l'école d'escalade comprend la mise à disposition pendant les cours, de cordes, baudriers, dégaines, descendeurs, chausson pour les débutant, etc.

L'achat des chaussons d'escalade est toutefois recommandé. L'encadrement pourra vous conseiller pour le choix. En tant que membre du club, et dans le cadre de notre partenariat avec l'enseigne DECATHLON, votre enfant bénéficie d'une réduction de 10% au rayon d'escalade (sur présentation de sa licence).

Une vente de chaussons d'occasion peut également être organisée sur proposition des familles et avec leur concours.

Le port de vêtements souples, facilitant les mouvements, est préférable (jeans à proscrire). Les vestiaires ne sont pas sécurisés, il est déconseillé aux élèves d'apporter des objets de valeur.

Compte tenu des efforts fournis, pour éviter les problèmes de crampes, il est recommandé de venir avec une bouteille d'eau (éviter les boissons sucrées, les bonbons, etc.)

**Implications des familles :**

Les familles pourront être sollicitées pour aider à l'organisation de certains événements (transport des enfants lors des sorties, mise en place de matériel pour les compétitions, confection de pâtisseries...)

L'équipe d'encadrement et les responsables de l'école restent à votre écoute pour toutes remarques, suggestions, propositions.

**Cas particuliers :**

Sous réserve de respecter des règles de sécurité essentielles, l'escalade est un sport praticable par tous : l'inclusion est une des valeurs fondamentale de ce sport et du club. Dans ce cadre, nous vous invitons à interpeler les encadrants et le club pour nous signaler toutes informations utiles à un encadrement sécurisé de votre enfant et du groupe.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à venir en parler avec les professionnels encadrant et/ou les responsables bénévoles : nous réfléchirons ensemble aux solutions possibles pour accueillir votre enfant dans les meilleures conditions (présence d'un parent, aide technique, matériel spécifique...).

Les membres du bureau et le conseil d'administration.